



## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL – JANVIER 2022

Commune de Manonville

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2022 :**

**Présents** : DOHR Hervé, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, WILLAUME Elvire.

**Excusées** : FABIE Carine, THIERY Maud.

**Absent** : BERNARD Claude.

Le maire informe que la cuve de gaz alimentant le chauffage de la mairie, du locataire et de l'église n'a pas été remplie comme prévu par Antargaz, lequel prévoit son passage ce lundi 10 janvier.

#### **1 – ASSAINISSEMENT**

Les travaux débuteront fin d'année 2022 et dureront 3 à 4 ans.

En suivant le plan du village sur lequel figurent les travaux à effectuer, le maire et un conseiller nomment les réseaux qui seront remplacés / créés, les maisons pour lesquelles l'évacuation est à l'arrière actuellement (les travaux pour le raccordement à l'avant pris en charge par la CC2T), et les habitations non conformes qui auront 2 ans pour se mettre en conformité. Il est prévu également une aide financière par l'Agence de l'Eau (2000,00 €) pour les habitants dont les travaux répondront à certaines conditions, définies lors des rencontres.

Les responsables de cet ouvrage rencontreront les habitants dans un 1° temps ayant des travaux à réaliser à l'avant de leur maison.

D'autres rencontres se feront avec les techniciens selon leur planning et l'avancée des tâches.

La rue de la Fontaine, la rue du Berger et la route de Minorville seront très impactées pour réaliser le raccordement à la station d'épuration qui sera installée face au Cornier, dans le virage entre Manonville et Minorville.

#### **2 – PLUIH**

Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) arrivant à terme en 2023, le PLUI actuel sera remis en cause. Des groupes de travail sectoriels vont étudier le nouveau plan de zonage constructible dans chaque commune.

#### **3 - GESTION DE L'ANCIEN MATERIEL DE LA MJC**

Pour éviter les dérives, un conseiller propose d'établir un règlement concernant le prêt des tables et des bancs. Il propose une caution de 50 € pour chaque emprunteur, remis à l'intéressé quand le matériel est rendu en bon état et dans les 3 jours. Il sera possible de les emprunter plus longtemps selon un barème à déterminer.

Le 2° adjoint se charge de rédiger le règlement qui fera l'objet d'une délibération présentée en conseil.

#### 4 – DELIBERATION

Le conseil vote pour, à l'unanimité, l'autorisation du maire à bénéficier de la protection juridique de l'assurance.

#### 5 - COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

##### Syndicat des Eaux du Trey :

La conseillère déléguée à cette commission informe le conseil que des travaux de tuyauterie sont prévus rue de la Fontaine et seront faits en même temps que l'assainissement.

#### 6 - COMMISSIONS COMMUNALES

##### ▪ Carrefour rue de la Fontaine/rue Saint-Laurent

La mairie n'a pas eu de nouvelles de l'architecte du CAUE malgré un mail récent déplorant ce constat. La 1° adjointe refait le nécessaire par tél dans la semaine.

##### ▪ Extincteurs

La révision a été faite et un devis est en cours pour la remise en état de 4 blocs de la mairie.

#### 7 - QUESTIONS DIVERSES

##### ▪ Fibre

Un conseiller demande quel accompagnement est prévu pour chaque habitant qui doit se raccorder : c'est à chaque opérateur de le faire à la demande de l'habitant.

##### ▪ Ruissellement du fossé de droite de la route de Martincourt. En effet, une eau très claire coule à flot, sans doute d'une ancienne source. A vérifier.

▪ Entretien des chemins communaux : un conseiller demande à ce que les trous soient rebouchés, pour qu'ils soient plus agréables et praticables pour les promeneurs.

##### ▪ Succession de M. Blatt : pas de nouvelles de l'Office Notarial. Le maire se renseigne.

▪ Elagage du parking de la Bellevue, la Place du village et débarras du lierre sur un poteau de la dernière maison côté Domèvre.

▪ Décorations de Noël : les conseillers volontaires se retrouvent samedi 15 janvier à 8h30 pour le démontage du sapin et des lumières.

▪ Un conseiller informe que du bois est tombé avec les tempêtes sur la Cote Morée. Le problème est qu'il est interdit d'y accéder en traversant le ruisseau (OFB), seul le chemin le permet mais celui-ci présente trop de risque.

▪ Elections : les futurs jeunes électeurs étant recensés récemment sont automatiquement inscrits sur les listes électorales.

La séance est levée à 23H00.

Le prochain conseil est prévu le 4 février 2022 à 20h30.

Bulletin rédigé par Odile Lemoy, 1° adjointe.